

Conseil Municipal

Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue,

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire, le :

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 à 19H30

Salle de Conférence de la Médiathèque
(ordre du jour ci-joint)

Le Conseil Municipal se réunira en présence du public et dans le respect des mesures sanitaires.
La séance sera également retransmise en direct sur la page Facebook de la Mairie.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion et vous prie d'agréer, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Antoine GRAU



Mairie de Lagord

1 rue de la Métairie - 17140 Lagord
05 46 00 62 00
mairie@lagord.fr



ORDRE DU JOUR

(Conseil Municipal du Mercredi 15 décembre 2021)

INFORMATIONS

1. Communauté d'agglomération de La Rochelle – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées
2. Information sur les décisions de marché public et les engagements supérieurs à 4 000€

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022
- 2) Création d'un Comité informatique et liberté (CIL) pour le suivi de la mise en œuvre du Règlement général de protection des données (RGPD)

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

- 3) Tarifs municipaux 2022
- 4) Subvention municipale 2021 – Association Fraternelle des Anciens Combattants
- 5) Demande de subvention – Capteurs de CO2 en milieu scolaire
- 6) Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021
- 7) Candidat retenu dans le cadre du marché « Prestation d'assurance statutaire pour les besoins de la commune de Lagord »

PETITE ENFANCE

- 8) Renouvellement de la convention Relais Petite Enfance avec les communes de Nieul-sur-Mer et de l'Houmeau

URBANISME – VOIRIE – DOMAINE PUBLIC

- 9) Modification des statuts du SDEER 17 pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique
- 10) Classement de parcelles dans le domaine public communal

RESSOURCES HUMAINES

- 11) Présentation du Rapport Social Unique 2020
- 12) Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – Convention avec le Centre de Gestion 17
- 13) Convention avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- 14) Action sociale – Renouvellement de la convention avec le CASEL – période 2022 à 2027
- 15) Modification du temps de travail d'un poste de « Chargé(e) de propreté des locaux et de l'encadrement des enfants lors de la pause méridienne » au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : de temps complet (35/35^{ème}) à temps non complet (29,33/35^{ème})
- 16) Modification du temps de travail d'un poste d' « animateur/rice périscolaire polyvalent » au grade d'Adjoint d'animation : de temps non complet (25/35^{ème}) à temps non complet (28,03/35^{ème})
- 17) Modification du temps de travail d'un poste d' « animateur/rice périscolaire polyvalent » au grade d'Adjoint d'animation : de temps non complet (24,94/35^{ème}) à temps non complet (28,84/35^{ème})
- 18) Modification du temps de travail d'un poste de « Chargé(e) de propreté des locaux » au grade d'Adjoint technique : de temps non complet (22/35^{ème}) à temps non complet (23,70/35^{ème})

- 19) Modification du temps de travail d'un poste d' « Agent d'encadrement des enfants lors de la pause méridienne » en référence au grade d'Adjoint d'animation : de temps non complet (6,71/35^{ème}) à temps non complet (7,38/35^{ème})
- 20) Modification du temps de travail d'un poste d' « Agent d'encadrement des enfants lors de la pause méridienne et du transport » en référence au grade d'Adjoint d'animation : de temps non complet (11,52/35^{ème}) à temps non complet (11,76/35^{ème})
- 21) Modification du temps de travail d'un poste d' « Agent d'encadrement des enfants lors de la pause méridienne » en référence au grade d'Adjoint d'animation : de temps non complet (6,98/35^{ème}) à temps non complet (6,96/35^{ème})
- 22) Création d'un poste de « Chargé(e) de propreté des locaux et de l'encadrement des enfants lors de la pause méridienne » à temps non complet (29,33/35^{ème}) au grade d'Adjoint technique
- 23) Création de deux postes d' « Agent d'encadrement des enfants lors de la pause méridienne » à temps non complet (7,95/35^{ème}) en référence au grade d'Adjoint d'animation
- 24) Création de postes de « Responsable du service finances et commande publique » à temps complet (35/35^{ème}) – aux grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe et Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 25) Suppression d'un poste de « Chargé(e) de propreté des locaux » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 26) Suppression d'un poste de « Coordinateur et gestionnaire technique » à temps complet (35/35^{ème}) au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 27) Suppression d'un poste de « Gestionnaire paie-RH » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 28) Suppression d'un poste d' « Agent d'entretien des espaces verts » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 29) Suppression d'un poste de « Responsable des espaces verts » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Agent de maîtrise principal
- 30) Suppression de postes d' « Assistant(e) administratif(ve) et chargé(e) d'accueil du pôle cadre de vie » à temps complet (35/35^{ème}) aux grades d'Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d' « Assistant(e) de gestion administrative » à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 31) Suppression de postes d' « Agent d'entretien des espaces verts » à temps complet (35/35^{ème}) aux grades d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 32) Présentation du tableau des effectifs